

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 184/6° L portant virements de crédits au budget local, exercice 1964

n° 184/6° L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1965

Date de publication
21 avril 1965

Date du numéro
1 juin 1965

VISAS

L'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 59 du 10 janvier 1964, rendant exécutoire la délibération n° 22/6e L du 9 janvier 1964 de l'Assemblée Territoriale, portant adoption du budget du service local pour l'exercice 1964 :

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 27. janvier 1965

A adopté dans sa séance du 21 janvier 1965 :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont autorisés au budget du service local pour l'exercice 1964, les virements de crédits de chapitre à chapitre ci-après : Du chapitre : 8-6-8. — Extension SMIG.....2.000.000 Au chapitre : 9-6-11. — Contentieux.....2.000.000 = 2.000.000

Le Président de l'Assemblée Territoriale, A. V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, OMAR MO-HAMED KAMIL.